

La Commission européenne autorise la création de la Banque Postale en France

En réponse à la plainte de quatre grandes banques françaises mécontentes de l'arrivée de ce nouvel acteur public sur le marché, la Commission indique que la filialisation des activités financières de La Poste n'engendre pas d'avantage économique illégal.

Ce 21 décembre, après examen de la plainte qui lui était soumise, la Commission européenne a donné son feu vert à la création de La Banque Postale en France.

Cette nouvelle filiale à 100% de La Poste française verra le jour dès le premier janvier 2006, emploiera un millier de personnes et disposera de 2,5 milliards d'euros de fonds propres.

Alors qu'auparavant, La Poste ne pouvait accorder de prêt immobilier qu'aux personnes détentrices d'un plan ou d'un compte épargne logement, La Banque Postale pourra désormais octroyer ce type de prêts sans épargne préalable.

Elle ne se distinguera alors des établissements traditionnels que par le fait qu'elle ne proposera pas de crédits à la consommation ni d'assurance dommages du type multirisque habitation ou assurance auto.

Cette création de La Banque Postale, votée par le Parlement français le 12 mai 2005, a suscité beaucoup de remous au sein du secteur des banques de l'hexagone.

Plutôt réticente, la Fédération bancaire française (FBF) avait, tout au long de l'année 2005, « alerté les pouvoirs publics sur les risques afférents aux conditions de la création de ce nouvel établissement, tant du point de vue des équilibres économiques que de la transparence du montage¹ ».

Dans un Livre Blanc diffusé en mai dernier, elle soulignait également qu'il était de l'intérêt général que la Banque Postale respecte les règles de transparence, de concurrence loyale et de gouvernance qui s'appliquent à tous ses concurrents.

¹ Communiqué de la FBF du 30.11.2005

[http://www.fbf.fr/web/internet/content_presse.nsf/\(WebPageList\)/CA85E602FC78F023C12570C9006461E1](http://www.fbf.fr/web/internet/content_presse.nsf/(WebPageList)/CA85E602FC78F023C12570C9006461E1)

Malgré ces avertissements, le 30 novembre écoulé, les services financiers de La Poste recevaient l'aval du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), autorité réglementaire française en la matière, pour exercer leur activité sous statut bancaire.

Craignant cette arrivée d'un nouvel acteur public sur un marché très concurrentiel, BNP Paribas, les Banques populaires et la Société générale se sont alors associées au Crédit agricole pour introduire début décembre une action conjointe auprès de la Commission européenne afin de dénoncer des distorsions de concurrence.

Les Caisses d'épargne et le groupe Crédit mutuel-CIC, qui partagent le monopole de distribution de livrets défiscalisés avec La Banque Postale ne s'étaient quant à elles pas associées à cette démarche.

La Banque Postale représente 28 millions de clients, alors que le groupe Crédit agricole (Crédit agricole + LCL, ex-Crédit lyonnais) en représente 21 millions, la Société générale 8,5 millions et BNP-Paribas six millions de clients en France.

Les distorsions dénoncées par les quatre plaignants tenaient en particulier "à la commercialisation du Livret A et aux charges de retraite supportées par la Banque postale".

Le Livret A en question, offert par La Poste, est un compte rémunéré à un taux de 2% nets, qui permet d'épargner jusqu'à 15.300 euros et dont les intérêts sont exonérés d'impôt.

Ce produit étant très populaire, les banques plaignantes souhaiteraient obtenir également le droit de distribution.

Ces dernières souhaiteraient également savoir si c'est l'état qui financera les retraites des salariés de La Banque Postale, dans quel cas celle-ci serait alors privilégiée par rapport à ses concurrentes qui doivent, elles, assumer ce coût entièrement.

Examinant la plainte, la Commission a jugé que la filialisation en tant que telle des activités financières de la Poste n'induirait pas d'avantage économique, et a donc donné son accord à la création de La Banque Postale.

Selon le Commissaire européen à la concurrence, Neelie Kroes, la filialisation des activités financières de La Poste est en soi une étape majeure vers plus de transparence dans le secteur bancaire en France.

La Commission a toutefois précisé dans son communiqué qu'elle procédera séparément à l'analyse des "questions connexes", à savoir "le droit spécial de distribuer le Livret A" et "les régimes sociaux des personnels de La Poste mis

à disposition de la Banque Postale", sans toutefois préciser quand une décision sera rendue à ce sujet.

Si cette décision n'a pas fait le bonheur des plaignantes, on compte également parmi le rang des mécontents certains travailleurs des centres financiers de La Poste.

Ceux-ci craignent en effet qu'il soit procédé à des restructurations dans les centres financiers suite à l'ouverture de la Banque Postale.

Ces derniers n'ont pas manqué de le faire savoir leurs inquiétude, 5,84% des employés des centres financiers devant travailler le 21 décembre (soit 406 personnes sur près de 7.000) étant, selon des chiffres fournis par la direction, en grève en fin de matinée ce jour-là.

Jean-Paul Bailly, président du groupe La Poste, se réjouit quant à lui de la décision rendue par la Commission.

Répondant à ses détracteurs, Il déclarait ce 23 décembre au Figaro que la banque postale était tout simplement irremplaçable.

Irremplaçable selon lui, car celle-ci se caractérisera par l'accueil de tous, qu'elle entretiendra un réseau de 17 000 points de contact et que son développement contribuera à étendre le marché des services financiers en France.

L'ambition proclamée est de faire du réseau des bureaux de poste le premier réseau européen de services de proximité.

Affirmant que les services financiers de La Poste, s'ils sont une vraie «banque sociale» ne sont et ne peuvent être que cela, la Banque Postale se positionne ouvertement comme « l'acteur susceptible de toucher des clientèles qui ne sont concernées aujourd'hui par aucun autre dispositif de distribution ».

Jean-Paul Bailly indique d'ailleurs à cet égard que La Banque Postale, pionnière du droit au compte, sera à la pointe de la lutte contre l'exclusion bancaire, en multipliant les initiatives, telles que le lancement récent du package Adispo Essentiel, destiné aux personnes en situation financière fragile, afin de permettre à celles-ci de se «réappropriier leur banque».

Dans un récent communiqué², l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) - Que choisir explique que la création de cette nouvelle banque devrait s'apparenter à une bonne nouvelle pour les consommateurs.

Elle indique également que si la politique tarifaire de la Banque Postale reste calquée sur celle de La Poste, dont les tarifs des produits « bancaires »

² Brève du 02.12.2005 « Banque, la Poste en est »

(compte, épargne...) proposés aujourd'hui sont les moins chers du marché, cela créera un regain de concurrence.

Faute de générer une véritable baisse générale des tarifs bancaires, l'ouverture des « guichets » de la filiale postale devrait, toujours selon UFC-Que choisir, minimiser les hausses tarifaires des autres banques.

Avec ses 17 000 points de contact de La Poste, soit près de deux fois plus que le premier réseau bancaire français du Crédit agricole-Crédit Lyonnais, la Banque Postale se posera donc en véritable banque de proximité en France.

Ce positionnement pourrait être comparé à celui de la Banque de La Poste en Belgique qui, depuis sa création en 1995, se veut accessible pour un public le plus large possible, proche des gens, en particulier grâce à la proximité du réseau de vente de La Poste.

Il convient toutefois de relever qu'il existe une distinction importante entre ces deux acteurs : contrairement à la banque de La Poste Belge, résultat d'un partenariat 50/50 entre La Poste et la Fortis Banque, la future Banque Postale sera quant à elle 100% publique.

Membre de droit de la Fédération bancaire française (FBF) depuis l'agrément délivré par le Comité des établissements de crédit et entreprises d'investissement (CECEI), la Banque Postale française participera à tous les travaux de la Fédération, notamment au sein de ses commissions dédiées, à la banque de détail ou aux aspects prudentiels par exemple.

On peut dès lors espérer qu'elle soit la aussi à la source d'initiatives à la pointe de la lutte contre l'exclusion bancaire...

*Lise Disneur
Décembre 2005*

Le RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF est un réseau pluraliste de sensibilisation et de solidarité en matière d'éthique financière et sociale.

Son but est de promouvoir, par un travail d'éducation permanente, l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent afin de contribuer à une société plus juste et plus humaine.

A cet effet, les axes de travail du Réseau Financement Alternatif sont :

Informier et sensibiliser le public afin de favoriser l'éthique et la solidarité dans les rapports à l'argent et être instigateur de débats, initiateur de réflexions et développeur de pistes novatrices en matière de finance éthique et solidaire ;

Promouvoir le développement de nouveaux outils et mécanismes financiers à caractère éthique et solidaire, inciter les différents acteurs économiques à investir de manière responsable et financer, grâce aux produits solidaires sur lesquels le Réseau Financement Alternatif est partenaire, des projets développés par des organisations poursuivant le même objet.

Depuis 1987, plus de 70 associations se sont rassemblées au sein du RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF :

L'Aube, La Bouée, le Centre de Développement Rural, Credal, De Bouche à Oreille, Les Ecus Baladeurs, La Fourmi Solidaire, Le Pivot, SAWB - Solidarités des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, Les Ateliers de l'Insu, C-Paje, CGé - ChanGement pour l'Egalité, Ecole des Parents de Liège, la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial, la Fondation pour les Générations Futures, la Fondation Saint Paul, Imagine, Infor-Homes Bruxelles, la Ligue des Familles, l'Université de la Paix, Les Amis de la Terre, l'Association pour la Promotion des Energies renouvelables - APERe, Die Raupe, Inter-Environnement Bruxelles, Nature & Progrès, RESSources, ADEPPI - Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées, L'Arche d'Alliance Namur, L'Arche en Belgique, L'Association des Ecoles de Devoirs en Province de Liège, ATD - Quart-Monde, La Bastide, La Bobine, Caritas, Centre de Prévention des Violences Familiales & Conjugales, CIAJ -Centre d'information et d'aide aux jeunes, Equipes d'Entraide, Espace Social Télé-Service, Foyer de Burnot, GABS -Groupe d'animation de la Basse-Sambre, Habitat-Service, Hydrojeunes, Infor-Veuve, Mains tendues de Michel Corin, La Marguerite, Le Mouvement du Nid, Point d'Appui, Sainte Walburge, Solidarités Nouvelles, Surdimobil, AMPGN -Association Médicale pour la Prévention de la Guerre Nucléaire, GRIP -Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix, La Ligue des droits de l'Homme, MIR - Mouvement International de Réconciliation, MRAX -Mouvement contre le Racisme et la Xénophobie, SCI -Service Civil International, AFOCO - Apiculture, Formation, Coopération, Autre Terre, Echos Communication, Entraide et Fraternité, FIAN -Foodfirst Information & Action Network, Fondation André Ryckmans, Frères des Hommes, les Magasins du monde-Oxfam, Max Havelaar, Médecins du Monde, Peuples Solidaires, SLCD -Service Laïque de Coopération au Développement.

Visitez www.rfa.be

